



Commission des dynamiques territoriales

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

Association Fond'Action Alsace

Rapport n° CP/2015/433

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente l'attribution d'une subvention à l'association Fond'Action Alsace.

Depuis 1985, la « Fondation Alsace » s'est fixé pour objectif de faire connaître et récompenser des alsaciens et des alsaciennes, de naissance ou de cœur, qui par leurs initiatives ou leur savoir-faire symbolisent le dynamisme et leur rayonnement en France et à l'étranger. Depuis 2007, « Fondation Alsace » est devenue « Fond'Action Alsace » pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives concernant les fondations.

L'activité principale de l'association, présidée par M. Francis HIRN, réside dans la remise des prix récompensant la réussite exemplaire d'un alsacien porteur d'un projet original et innovant dans les domaines scientifique, économique, culturel, associatif et humanitaire..., et dont l'image rejaillit sur l'ensemble de la région.

Les Prix FOND'ACTION ALSACE sont matérialisés par des Trophées - l'association ne remettant pas d'argent - remis lors d'une cérémonie de remise des prix annuelle, qui se tiendra le 16 octobre prochain à Haguenau.

FOND'ACTION ALSACE remet chaque année les prix suivants :

- 1 prix d'honneur
- 1 prix Guy Ourisson
- 1 prix spécial
- 1 prix spécial développement durable
- des prix « talent d'avenir »

Le budget 2015 de l'association s'élève à 97 760 euros, destiné pour moitié aux achats et charges diverses (organisation de la cérémonie de remise des prix, communication et site internet, location de bureau, fournitures diverses, ...), et pour moitié au versement des salaires et charges sociales.

Les recettes de l'association proviennent des collectivités alsaciennes (Région : 7 500 € ; Département du Haut-Rhin : 4 000 €), des partenaires privés à hauteur de 63 000 € (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne Alsace, EDF, ES, Aquatique Show, Croisieurope, Pierre Schmidt...), et des cotisations (17 500 €).

Le Département soutient l'association annuellement depuis 2003.

Sollicitée pour avis, la Commission des dynamiques territoriales a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5500 euros à l'association Fond'Action Alsace pour 2015.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15066	65-6574-90	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association Fond'Action Alsace une subvention de

5 500 euros au titre de ses actions 2015.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY